

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Vendredi 18 mars 2016

Ce mercredi 9 mars 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, David LAURENT, François LEGRAS, Michèle AGNES, Hubert BAZIN, Sylvie BEAUFILS, Pascal BIREE, Julien BURNEL, Pascale DUBOSCQ, Pierrette FILTOPOULOS, Nadège K'DUAL, Jean LEDOYEN, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Michel LEMOSQUET, Claudine LEDOLLEY, Gérard LARSONNEUR, Béatrice GOSSELIN, Jacky GAILLET

Excusés : Philippe GOSSELIN, Gaëtan COENEN

Pouvoirs : Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Arnaud BRIANT ayant donné pouvoir à Stéphanie POTET

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux présents d'être venus à cette réunion alors que les convocations n'ont été distribuées en urgence que mercredi.

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Nadège K'DUAL est désignée secrétaire de séance.

II – Mesures d'urgence de protection contre la mer

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des impacts des derniers coups de vent sur le littoral nécessitant de recommencer les mesures de défense contre la mer. Il informe le conseil de sa récente rencontre avec Monsieur le sous-préfet pour évoquer ces questions ainsi que de ses échanges avec le professeur LEVOY de l'université de Caen en charge du CIRCLE.

Une réunion se tiendra en sous-préfecture mardi 23 mars prochain et Monsieur Franck LEVOY sera présent pour faire part des conclusions de ses études et de ses préconisations.

Considérant le besoin urgent de protéger notamment les campings et le poste de secours (SNSM), considérant l'arrêté de Monsieur le sous-préfet portant autorisation dérogatoire temporaire de circuler sur le domaine maritime et de procéder au rechargement en sable du cordon dunaire, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux nécessaires se rapportant à cette protection du cordon dunaire : tant par du rechargement en sable que par la création de 5 épis suivant les préconisations techniques des conseils (CIRCLE de l'université de Caen) et les autorisations délivrées par les services de l'État.

Nous avons notamment consulté en urgence deux entreprises habilitées pour la réalisation des épis, mais seule EUROVIA a répondu, compte tenu de l'engagement du délai de réalisation pour commencer ce chantier impérativement fin de semaine 12. L'autre entreprise n'ayant pas le matériel en stock, a décliné sa réponse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis EUROVIA pour la construction de 5 épis en châtaignier de 30 ML sur la base de pieux de 4 m de haut, de 12 à 15 cm de diamètre et enfoncés de 2 mètres minimum. 4 piquets au ML sont prévus / épi pour la somme de 18 487 € HT, soit 22 184.40 € TTC.

Et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager des travaux de rechargement en sable, dont la première approche financière prévoit une dépense de 20 000 €. Ces travaux seront faits en régie avec une location de matériel spécifique.

La méthode de défense préconisée par les services de l'État serait de réaliser 10 épis, une demande de subvention sera faite sur la base de réaliser 10 épis et du rechargement en sable sur la base de cette estimation. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de lancer ces travaux et l'autorise à engager les dépenses d'environ 50 000 € à 75 000 € HT et déposer les demandes de subvention qui pourraient apporter un soutien financier à cette opération.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'évolution de la compétence GEMAPI qui deviendra obligatoire en 2018 ou 2019. Des discussions sont déjà engagées avec la communauté de Coutances pour qu'elle soit reprise à échelle du nouvel EPCI dès que possible.

III – Avenant au marché de travaux de la Filature

Monsieur le Maire explique que les travaux supplémentaires demandés à l'entreprise EUROVIA, pour de l'enrobé sur les allées desservant les gîtes, devaient engendrer un devis supplémentaire pour remplacer le sable stabilisé initialement envisagé par de l'enrobé.

Mais après discussion et réflexion, le choix technique retenu n'impose aucune plus value. De l'enrobé sera apposé à la place du gravier sans préparation préalable supplémentaire. Ainsi le coût ne s'en trouve pas modifié.

IV – Divers

- Monsieur Stéphane GODEFROY a été nommé président de la station SNSM, à la place de Philippe GOSSELIN, à compter du 1^{er} mars 2016 et pour une période d'un an.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les maisons médicales de notre territoire devraient devenir de compétence communautaire lors du nouveau regroupement de demain.
- Madame Sylvie BEAUFILS demande quand le réseau de pompage du réseau eau de mer va être remis sous le sable: Monsieur le Maire l'informe que cette mission est de compétence communautaire, la commande pour ces travaux a été passée à une entreprise.
- Les travaux de restauration de la cale sont programmés et commenceront dès le 29 mars.
- Pour info, le sol de la salle de bridge a été posé. Les portes de la salle des 3 A seront revues dès la fin des travaux d'enrobé du site.

